

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2016**

Délibération
n° 2016.04. 35.B

**L'Alpha : Contrats
avec la société des
auteurs,
compositeurs et
éditeurs de musique
(SACEM)**

LE SEPT AVRIL DEUX MILLE SEIZE à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 avril 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Guy ETIENNE à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jacky BOUCHAUD, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

**DELIBERATION
N° 2016.04. 35.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**L'ALPHA : CONTRATS AVEC LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET
EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM)**

Les diffusions de musique enregistrées dite « Musique de sonorisation » à l'Alpha sont assujetties à autorisation et à paiement d'une redevance de droits d'auteur à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM).

La SACEM propose à l'agglomération d'approuver deux contrats généraux de représentation afin de définir les conditions d'exploitation des œuvres à L'Alpha et le montant de la redevance d'auteur.

Les lieux concernés à L'Alpha sont notamment l'Auditorium, la halte-garderie, les parties communes, les appareils individuels (bornes multimédia, lecteur CD, ...).

Les montant des redevances s'élève à 2 998,13€ HT soit :

- 1 890,90 € HT pour les appareils individuels de consultation, projection, écoute et la sonorisation des parties communes
- 1 107,23 € HT pour les locaux associatifs et le contrat de saisie libre abonnement.

Les contrats sont conclus pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et seront reconduits annuellement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Les redevances sont révisées annuellement et/ou en raison de modifications des modalités d'exploitation de l'établissement ou du mode de diffusion des œuvres.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 24 février 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER les contrats passés avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) pour la diffusion de musique enregistrée à l'Alpha pour un montant qui s'élève pour l'année 2016 à 1 890,90 € HT et à 1 107,23 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits contrats.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6358 – sous-rubrique 3211.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 avril 2016	<u>Affiché le :</u> 08 avril 2016